

## COMPTE RENDU

### Sujet 21 : Faut-il redéfinir les métiers de l'école ?

Le rôle de l'école est tout d'abord d'inculquer des connaissances, transmettre des savoirs, des outils pour communiquer, réfléchir et développer l'esprit critique. Cette mission n'est pas toujours facilement réalisable étant donné la tranche d'âge à laquelle elle s'adresse. En effet, la préadolescence est une période difficile qui ne permet pas à l'individu de prendre pleinement conscience de son parcours scolaire et de se projeter dans l'avenir.

L'image de l'école a évolué. Il y a une trentaine d'années, elle était un outil de promotion sociale. Les écoles normales d'autrefois ont permis à certains enfants défavorisés de s'en sortir. Mais si cette image est toujours présente pour certains parents, ce n'est pas le cas pour la majorité. L'école reste une valeur importante dans les esprits, mais tous les parents n'ont pas les moyens intellectuels de suivre la scolarité de leur enfant. De même, on remarque en milieu rural ou dans les zones dites sensibles un phénomène d'intrusion plus marqué qu'en milieu urbain : ils soutiennent les enseignants dans leurs démarches et n'hésitent pas à se faire aider. Cependant, le chômage, le manque d'argent sont des éléments qui désorientent les parents et finissent par les faire démissionner de leur rôle. Quelle attitude adopter, pour l'enseignant, face à cette situation ? L'école ne peut gérer les problèmes de société, mais se doit, à travers de vraies valeurs, de donner les moyens aux enfants de l'affronter et de s'y intégrer.

La mission première de l'école n'est pas seulement l'affaire des enseignants mais se veut celle de tous. Les personnels d'éducation et d'encadrement sont indispensables à l'épanouissement de l'élève, tant par l'écoute que par l'action médiatrice qu'ils instaurent avec les parents. La présence d'adultes référents, quel que soit leur statut, rassure l'élève dans ses moments de doute et nous amène donc à dire qu'il ne s'agit pas de redéfinir les métiers de l'école mais de les renforcer. L'objectif est le même pour tous les métiers mais ce sont les moyens d'action qui diffèrent.

Le métier de chef d'établissement en est un exemple flagrant. Ce constat s'est avéré depuis la transformation des collèges et lycées en E.P.L.E. (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement). En effet, les responsabilités du chef d'établissement se sont accrues, aussi bien au niveau administratif que financier. A ce titre, il est le représentant du recteur. Au niveau pédagogique, l'inspecteur a pour mission, tant sur le plan territorial que national, d'évaluer des équipes pédagogiques ou des enseignants et la définition des programmes.

Il apparaît clairement que les métiers ont été définis selon des besoins précis. Néanmoins, quel sens et quelle marge donner aujourd'hui à la liberté pédagogique de l'enseignement ? Un travail en équipe est la base d'un bon fonctionnement. Il ne faut donc pas diviser pour régner mais au contraire souder. Si on redéfinit, on déqualifie.